



AD NOSTRA

IMMOBILIER

TARIF DES HONORAIRES DE LOCATION

Appartement, maison

HONORAIRES DE NEGOCIATION ET DE LOCATION décomposés comme suit :						
Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 Juillet 1989						
LOCATION NON MEUBLÉE	PROPRIETAIRE(S)			LOCATAIRE(S)		
	ZONES TRES TENDUES : Zone A bis	ZONES TENDUES : Villes fixées par décret du 10 Mai 2013	ZONES NON TENDUES : Toutes les autres communes	ZONES TRES TENDUES : Zone A bis	ZONES TENDUES : Villes fixées par décret du 10 Mai 2013	ZONES NON TENDUES : Toutes les autres communes
Honor. d'entremise et négociation	200,00 € TTC	135,00 € TTC	110,00 € TTC	Non concernés		
Honoraires relatifs à la constitution du dossier et rédaction des baux	7,80 € TTC par m ² habitable	6,30 € TTC par m ² habitable	5,10 € TTC par m ² habitable	7,80 € TTC par m ² habitable	6,30 € TTC par m ² habitable	5,10 € TTC par m ² habitable
Honoraires relatifs à la réalisation de l'état des lieux	2,70 € TTC par m ² habitable	2,70 € TTC par m ² habitable	2,70 € TTC par m ² habitable	2,70 € TTC par m ² habitable	2,70 € TTC par m ² habitable	2,70 € TTC par m ² habitable
TOTAL TTC	10,50 € TTC par m ² habitable + 200,00 € TTC	9,00 € TTC par m ² habitable + 135,00 € TTC	7,80 € TTC par m ² habitable + 110,00 € TTC	10,50 € TTC par m ² habitable	9,00 € TTC par m ² habitable	7,80 € TTC par m ² habitable

LOCATION MEUBLÉE	PROPRIETAIRE(S)			LOCATAIRE(S)		
	ZONES TRES TENDUES : Zone A bis	ZONES TENDUES : Villes fixées par décret du 10 Mai 2013	ZONES NON TENDUES : Toutes les autres communes	ZONES TRES TENDUES : Zone A bis	ZONES TENDUES : Villes fixées par décret du 10 Mai 2013	ZONES NON TENDUES : Toutes les autres communes
Honor. d'entremise et négociation	200,00 € TTC	135,00 € TTC	110,00 € TTC	Non concernés		
Honoraires relatifs à la constitution du dossier et rédaction des baux	8,80 € TTC par m ² habitable	7,55 € TTC par m ² habitable	6,30 € TTC par m ² habitable	8,80 € TTC par m ² habitable	7,55 € TTC par m ² habitable	6,30 € TTC par m ² habitable
Honoraires relatifs à la réalisation de l'état des lieux	2,95 € TTC par m ² habitable	2,95 € TTC par m ² habitable	2,95 € TTC par m ² habitable	2,95 € TTC par m ² habitable	2,95 € TTC par m ² habitable	2,95 € TTC par m ² habitable
TOTAL TTC	11,75 € TTC par m ² habitable + 200,00 € TTC	10,50 € TTC par m ² habitable + 135,00 € TTC	9,25 € TTC par m ² habitable + 110,00 € TTC	11,75 € TTC par m ² habitable	10,50 € TTC par m ² habitable	9,25 € TTC par m ² habitable

HONORAIRES DE NEGOCIATION ET DE LOCATION décomposés comme suit :		
Pour les baux soumis aux dispositions du code civil		
	PROPRIETAIRE(S)	LOCATAIRE(S)
Honoraires relatifs à la constitution du dossier et rédaction des baux	6,50 % TTC du loyer annuel hors charges(*)	6,50 % TTC du loyer annuel hors charges(*)
Honoraires relatifs à la réalisation de l'état des lieux	2,50 % TTC du loyer annuel hors charges(*)	2,50 % TTC du loyer annuel hors charges(*)

(*) Montant minimum de 480 € TTC (honoraires rédaction baux + état des lieux d'entrée) par partie

AD NOSTRA IMMOBILIER

Siège social : 5 Rue du Commerce 35590 LA CHAPELLE THOUARAUULT

Garantie Transaction à hauteur de 120 000 € souscrite auprès de GALIAN ASSURANCE

Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 3502 2017 000 020 800 délivrée par la CCI d'Ille-et-Vilaine. SARL au capital de 15 000 € - Siren 831 308 440 RCS RENNES

Honoraires au 01/06/2026